AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-11-76341025

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

50 Francs

n° 35 - 1976

ABRICOTIER

MONILIA

La suppression des fruits momifiés et des rameaux secs est recommandée. Cette mesure prophylactique permet de diminuer l'importance du risque encouru au printemps prochain.

PECHER

CORYNEUM

A la suite des fortes pluies survenues à l'automne, la lutte contre le coryneum doit être effectuée. Il est recommandé d'utiliser, sur bois bien ressuillés, après la chute des feuilles, une bouillie apportant au moins 2500 g de cuivre-métal à l'hectolitre d'eau (soit bouillie bordelaise à 1 % ou 500 g d'un produit cuprique à 5 %).

Cette maladie attaque également le cerisier. Le même traitement est préconisé.

POIRIER

CHANCRE BACTERIEN

Des dégâts peuvent être provoqués par le chancre bactérien. Un traitement cuprique (à raison de 250 g de cuivre-métal par hectolitre d'eau) est recommandé pour lutter contre cette maladie. Le chancre bactérien ne doit pas être confondu avec le feu bactérien. Celui-ci n'existe à l'heure actuelle en France que dans la région du Nord (Flandres). Le feu bactérien provoque des dégâts importants dans les vergers de poiriers étrangers (européens : Hollande, Pologne, Belgique, Danemark, Angleterre et Allemagne); Turquie et surtout aux Etats-Unis.

L'arrachage des arbres reconnus contaminés est obligatoire.

L'attention des professionnels de l'horticulture et des particuliers est attirée sur le danger présenté, lors de l'importation d'essences fruitières et ornementales.

La liste des espèces sensibles publiée en 1975 comprend :
Cotoneaster, Crataegus (aubépine), Cydonia (cognassier), Malus (pommier), Pyracantha (buisson ardent), Pyrus (poirier), Sorbus (sorbier), Stranvaesia (strasvesia).

REMARQUE IMPORTANTE

Les conditions climatiques d'octobre ont été favorisantes pour les maladies. C'est pourquoi, outre les traitements recommandés par le présent bulletin, il convient de réaliser dès que possible ce que nous avions précédemment conseillé : Chancre du cerisier et du pommier, dépérissement bactérien et fusicoccum du pêcher, tavelure du pommier et du poirier.

INFORMATION IMPORTANTE

Les abonnés oléiculteurs ont bénéficié depuis plusieurs années de la livraison du bulletin d'Avertissements Agricoles à l'initiative du Comité de l'Olivier.

Ce service ne sera pas reconduit pour la prochaine campagne.

Aussi conseillons-nous de s'abonner directement auprès du Service de la Protection des Végétaux (voir texte ci-joint).

La Station d'Avertissements Agricoles tient à la disposition des personnes qui en feront la demande une brochure : Produits chimiques en agriculture. Nous la réclamer en envoyant une enveloppe (format 17 x 25 cm) timbrée à 1 F avec votre adresse précise.

P200

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant P.L. BOUYNET JOURNET

ABONNEMENT - REABONNEMENT

Nos abonnés sont invités à souscrire ou à renouveler dès maintenant leur abonnement.

Tarifs 1976 :

- abonnement individuel (bulletin et un exemplaire) les publications 50 F
- abonnement individuel avec plusieurs services du bulletin à la même adresse et un seul exemplaire des publications annexes 50 F
  + par exemplaire supplémentaire du bulletin 30 F
- abonnement collectif avec service des bulletins à diverses adresses 50 F
  + par abonné recevant individuellement le bulletin 40 F
- abonnement à plusieurs stations : pour l'abonnement à la Station Languedoc-Roussillon 50 F
  + par station supplémentaire 40 F

ATTENTION

Les abonnements doivent être réglés de préférence par chèque postal.

C.C.P. MONTPELLIER 5238.57 - REGISSEUR DE RECETTES - D.D.A. - MONTPELLIER

Mentionner de manière précise :

1°) Avertissements agricoles - abonnement - réabonnement

2°) Nom (en caractère d'imprimerie) du destinataire

3°) Adresse postale complète codée.

En cas de règlement par chèque bancaire (déconseillé), porter les mêmes indications d'identité sur le talon du chèque (volet de correspondance) ou sur le bordereau fourni sur demande par l'agence émettrice accompagnant le chèque de versement.

Le Chef de Circonscription,	L'Ingénieur,
V. LAGAUDE	M. TISSOT

Tirage du 16 Novembre 1976 - 1 500 exemplaires

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles, Place Chaptal, MONTPELLIER

Le Directeur P. JOURNET n° d'inscription PP 531 AD